

CLIS 7 juillet 2011

Rapport du COPIL

Rapport du COPIL à la CLIS

1. Scénarios envisagés

1. Critères retenus

2. Retrait

3. Ennoyage

4. Risques de pollution

5. Dispositions envisagées par le COPIL

6. Recommandations (retrait et/ou stockage)

7. Position du COPIL

1. Scénarios

- Le COPIL a examiné les divers scénarios de fermeture de Stocamine. Les scénarios extrêmes sont le retrait complet et, à l'inverse, le stockage illimité de tous les déchets stockés. Le COPIL a aussi envisagé des scénarios intermédiaires de retrait sélectif.
- Les débats du COPIL sont allés au delà de ces deux scénarios. Il a ainsi été pris en considération la notion de réversibilité, les problèmes posés par son application, la valeur d'exemplarité que représentera toute décision prise concernant Stocamine, quelle qu'elle soit. Il a été évoqué la possibilité d'un scénario de réouverture ultérieure de l'accès aux déchets, dans un siècle par exemple, qui serait motivé par une évolution des technologies. Cette discussion n'a pas été reprise dans le rapport.
- Le COPIL n'a pas envisagé non plus le cas de la poursuite de l'exploitation du stockage.

Rapport du COPIL à la CLIS

1. Scénarios envisagés

1. Critères retenus

1. Retrait

2. Ennoyage

3. Risques de pollution

4. Dispositions envisagées par le COPIL

5. Recommandations (retrait et/ou stockage)

6. Position du COPIL

2. Critères retenus

- Au cours de cet examen, le COPIL a pris en compte trois critères :
 - la sécurité et la santé des travailleurs
 - la sécurité et la santé du public
 - la protection de l'environnement dont la ressource en eau
- Le COPIL a retenu le principe de l'équité entre générations et entre territoires :
 - une attention égale doit être portée à une pollution survenant aujourd'hui ou dans plusieurs siècles ;
 - de même, la santé et la sécurité de personnes vivant, par exemple, en Alsace, en Franche Comté ou en Hesse méritent une attention égale.

Rapport du COPIL à la CLIS

1. Scénarios envisagés
2. Critères retenus
 1. **Retrait**
 1. Ennuyage
 2. Risques de pollution
 3. Dispositions envisagées par le COPIL
 4. Recommandations (retrait et/ou stockage)
 5. Position du COPIL

3. RETRAIT (1)

A propos du retrait, le COPIL a entendu les représentants des syndicats CGT-CFTC-CFDT et CGC et les délégués mineurs, qui ont exprimé sur ce sujet des avis qui figurent en annexe du rapport.

Le retrait a fait l'objet d'une note séparée dont on rappelle les éléments principaux.

Difficultés possibles du retrait

- **Le travail au fond s'accompagne pour les travailleurs de risques** liés à la manipulation de substances toxiques et à l'instabilité prévisible du toit et des parements des galeries. Le COPIL estime que les dangers associés au retrait sont importants mais que les risques encourus sont gérables. Les membres du COPIL, à l'exception de l'un d'entre eux, jugent que, si un retrait sélectif est possible sans inconvénients, il vaut mieux laisser au fond les déchets amiantés, qui ne seront plus dangereux après envoi.
- **Une majorité des membres pense que les risques sont très importants** pour le bloc 15 endommagé par l'incendie et, qu'en conséquence, il faut proscrire son déstockage. Plus généralement, on ne peut exclure, en cas de retrait, des difficultés telles qu'elles conduisent à arrêter définitivement les travaux de déstockage au fond avec retour à la situation présente.
- **Quelques membres estiment que, si le chantier est préparé et conduit dans les meilleures conditions, les risques sont acceptables**, et ceci d'autant plus que des opérations similaires sont conduites de façon routinière depuis des années en Allemagne (site de Herfa-Neurode) et que des équipes de mineurs descendent dans les galeries de Steampine depuis une dizaine d'années pour les bacs de

3. RETRAIT (3)

Devenir des déchets déstockés

Quand les déchets de Stocamine ont été stockés, ils étaient considérés comme ultimes : compte tenu des conditions techniques et économiques de l'époque, ils n'ont pas été traités avant stockage pour en diminuer la dangerosité. Depuis, les techniques industrielles ont évolué et permettent dans certains cas d'envisager un retraitement et une valorisation. Le déstockage des déchets qui ne peuvent être retraités avec les techniques actuelles devra donc être suivi d'un re-stockage.

Dans le cas des déchets C0, les plus dangereux, qui représentent un peu plus de la moitié du total, un nouveau stockage n'est possible que dans une mine de sel en Allemagne. Mais reporter en Allemagne un risque de pollution jugé excessif en France n'est pas en soi une solution. Le principe d'équité demande qu'on vérifie que le nouveau stockage serait meilleur que ne l'eût été Stocamine. Une vérification approfondie était hors de portée des experts.

3. RETRAIT (4)

- L'administration allemande a autorisé ces stockages ; c'est une garantie à prendre en compte, mais elle ne prouve pas que Stocamine serait inférieur (...).
- Le COPIL n'a pas pu rassembler une documentation complète sur les stockages allemands ; il est apparu qu'une partie de l'information était difficile à acquérir dans les délais de la mission du COPIL. Il ne semble pas qu'on ait réalisé, en tout cas pas dans chaque cas, une étude de risque à long terme analogue à celle que l'Ineris a effectuée pour Stocamine, les stockages allemands reposant sur le concept d'une mine sèche. Des éléments que le COPIL a pu rassembler se dégage l'impression que, du point de vue de la barrière géologique, Stocamine se placerait au niveau des meilleurs sites allemands mais qu'en revanche, du point de vue des barrières ouvragées (scellements, bouchon, remplissage des vides ...), les techniques à l'étude en Allemagne seraient supérieures à celles initialement envisagées pour Stocamine.

3. Retrait. Position de deux membres du COPIL (1)

Quelques membres du COPIL ont une appréciation différente. Ils estiment que la mise en œuvre des principes adoptés à l'échelle européenne en matière de gestion des déchets dangereux n'est pas satisfaisante. De leur point de vue, la recherche et l'innovation en matière de solutions durables, tri, recyclage, valorisation, traitement et inertage ont été inhibées par une offre de stockage à bas coût en mine de sel, comme à Stocamine, mais surtout en Allemagne où des tonnages considérables sont déjà stockés de cette manière.

Pour eux, les modèles établissant la sûreté à long terme de ces stockages comportent trop d'incertitudes ; la démonstration du scellement étanche des accès n'a jamais été effectuée ; les analyses de sécurité à long-terme exigée par la législation dans le cadre des déchets nucléaires ne sont pas appliquées aux déchets spéciaux chimiques ; enfin des conflits d'utilisation des ressources du sous-sol peuvent apparaître.

Position de deux membres du COPIL

(2)

Ils préconisent le retrait complet - sauf peut être pour les déchets amiantés et pour le bloc 15 si l'expérience établissait que son retrait était trop risqué. De leur point de vue, une analyse plus pertinente de tous les scénarios de traitement de déchets devrait être réalisée, en respectant les principes établis pour la gestion durable de déchets et en intégrant les techniques de traitement et de valorisation des déchets spéciaux.

Dans l'intermédiaire, une re-concentration des déchets spéciaux de Stocamine sur un ou plusieurs sites de stockage profond en Allemagne devrait être effectué, dans l'attente de leur traitement définitif. Des conditions de sécurité et de surveillance satisfaisants sont attestées sur certains de ces sites (par exemple Herfa-Neurode).

Remarque d'autres membres

Il faut toutefois noter que le stockage de déchets dangereux de Herfa Neurode, comme tous les stockages en mine de sel allemands, n'est pas conçu pour être un entreposage ; même si on peut encore de fait en retirer des déchets, la réglementation prévoit qu'il doit être fermé un jour.

Rapport du COPIL à la CLIS

1. Scénarios envisagés
2. Critères retenus
3. Retrait
 1. Ennuyage
 1. Risques de pollution
 2. Dispositions envisagées par le COPIL
 3. Recommandations (retrait et/ou stockage)
 4. Position du COPIL

4. L'ENNOYAGE

Les eaux de la nappe phréatique ont commencé à remplir les vides miniers par les puits qui sont remblayés mais pas totalement imperméables. Le niveau de remplissage des vides miniers n'est actuellement pas surveillé, ni les débits d'ennoyage.

Les niveaux plus profonds que 1000 m sont vraisemblablement déjà ennoyés. Quand les eaux atteindront le niveau de stockage, vers 500 m de profondeur, puis rempliront les puits jusqu'à la surface, une pollution de la nappe phréatique deviendra possible par remontée de la saumure éventuellement contaminée par les déchets.

Vides Miniers

Joseph
ou
Else

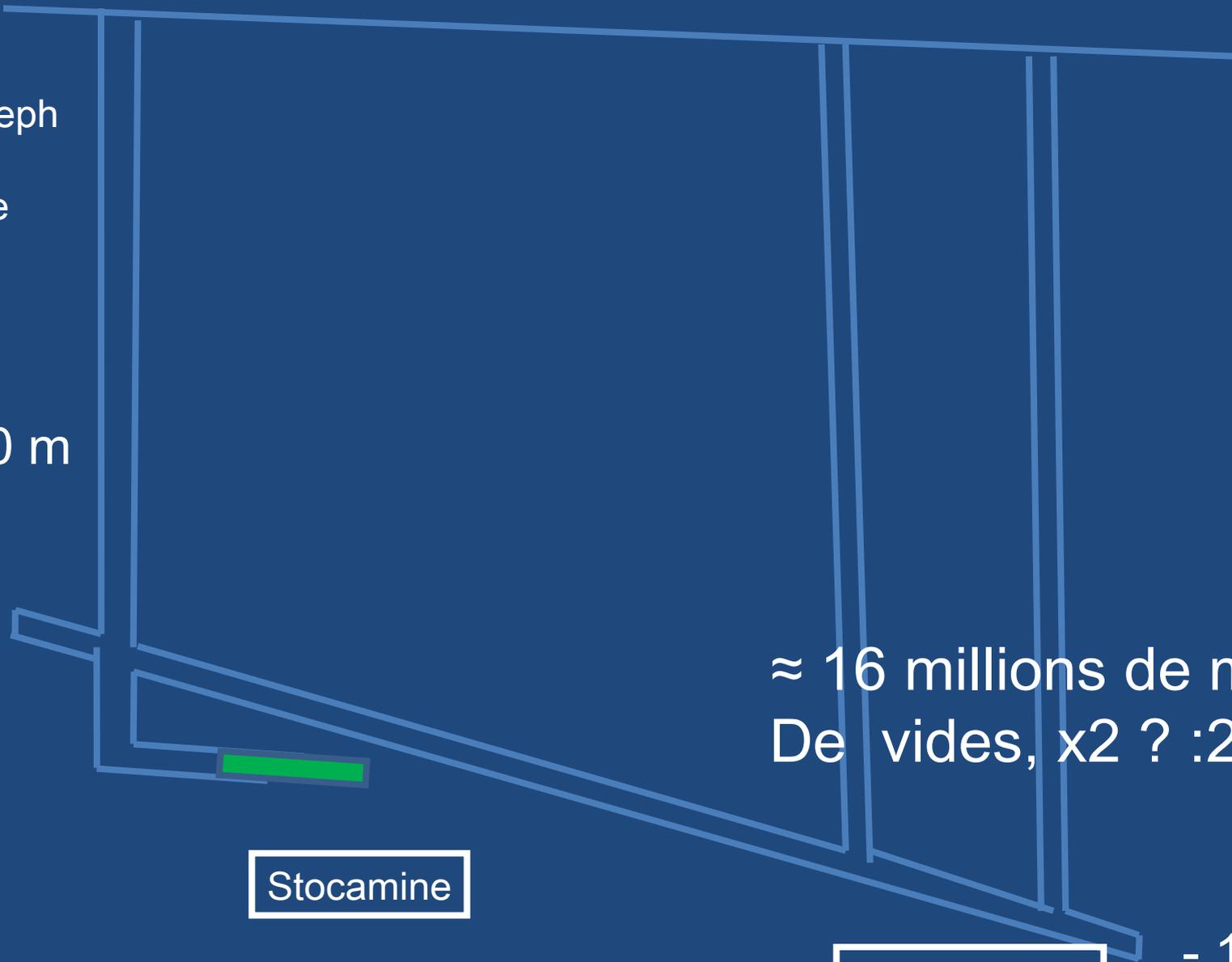
- 500 m

≈ 16 millions de m³
De vides, x2 ? :2 ?

Stocamine

Vieux travaux

- 1000 m



Remblayage des puits

Joseph
ou
Else

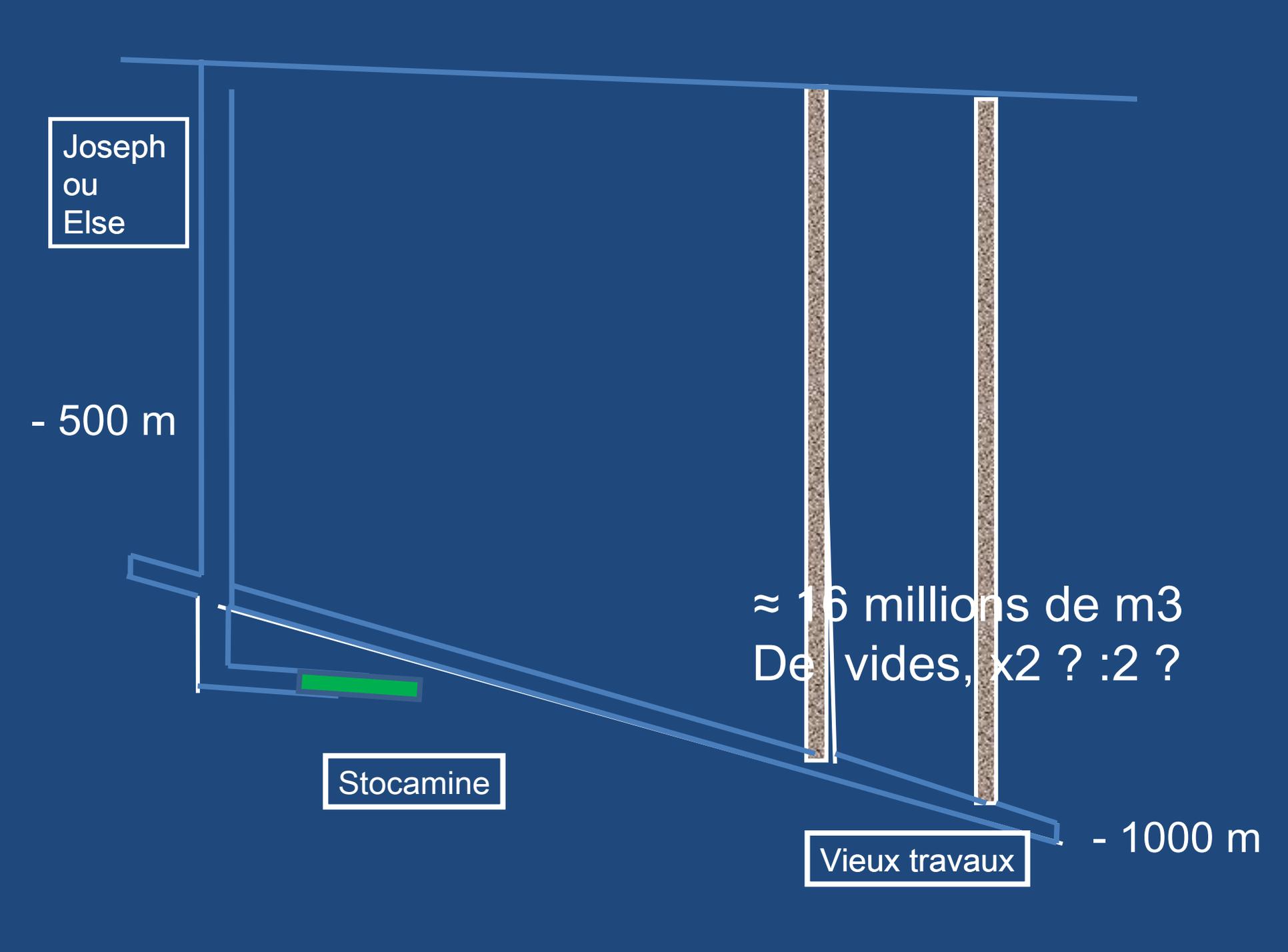
- 500 m

Stocamine

≈ 16 millions de m³
De vides, x2 ? :2 ?

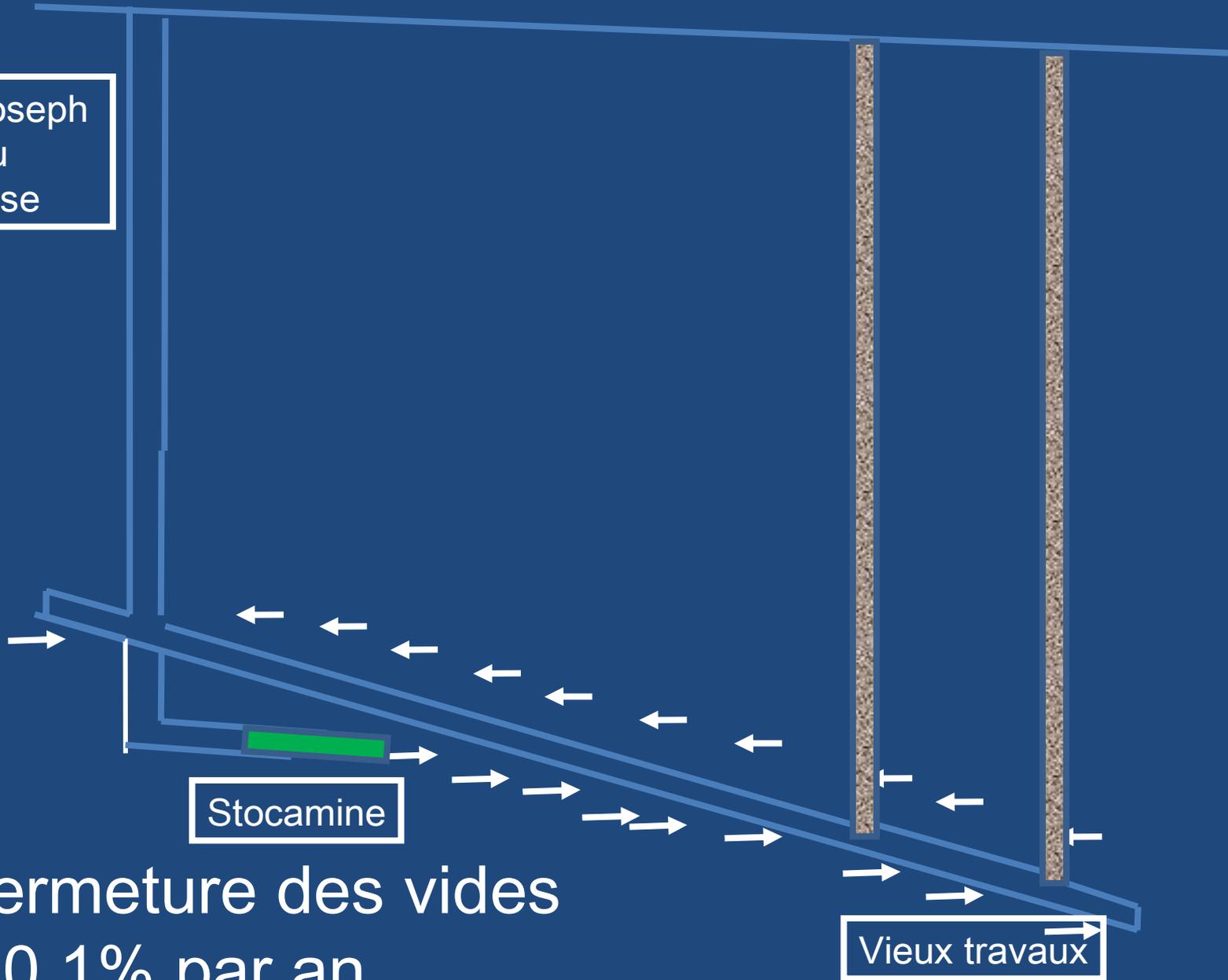
Vieux travaux

- 1000 m



Fermeture des Vides Miniers

Joseph
ou
Else



Fermeture des vides
 $\approx 0,1\%$ par an

Vieux travaux

Ennoyage

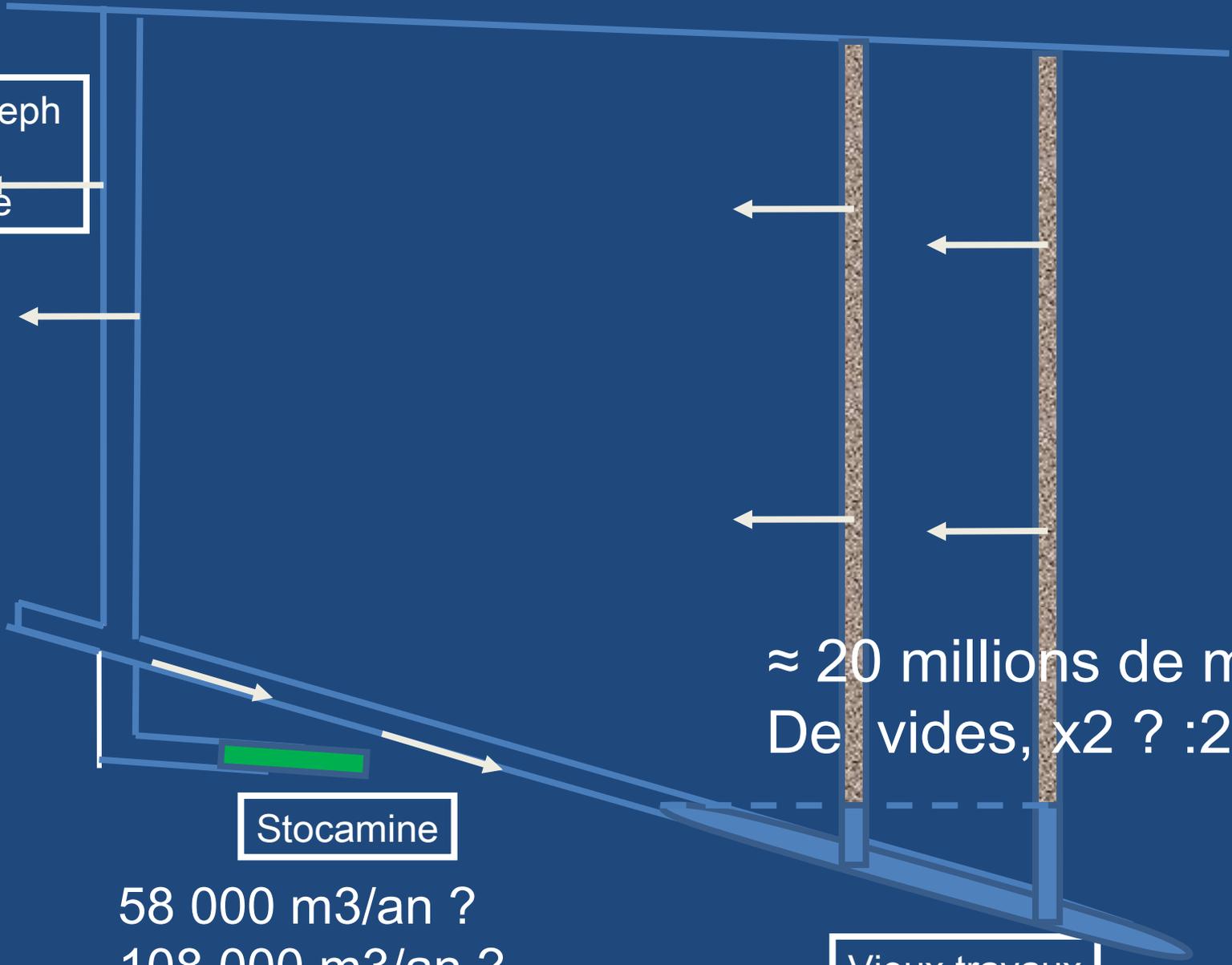
Joseph
ou
Else

≈ 20 millions de m³
De vides, x2 ? :2 ?

Stocamine

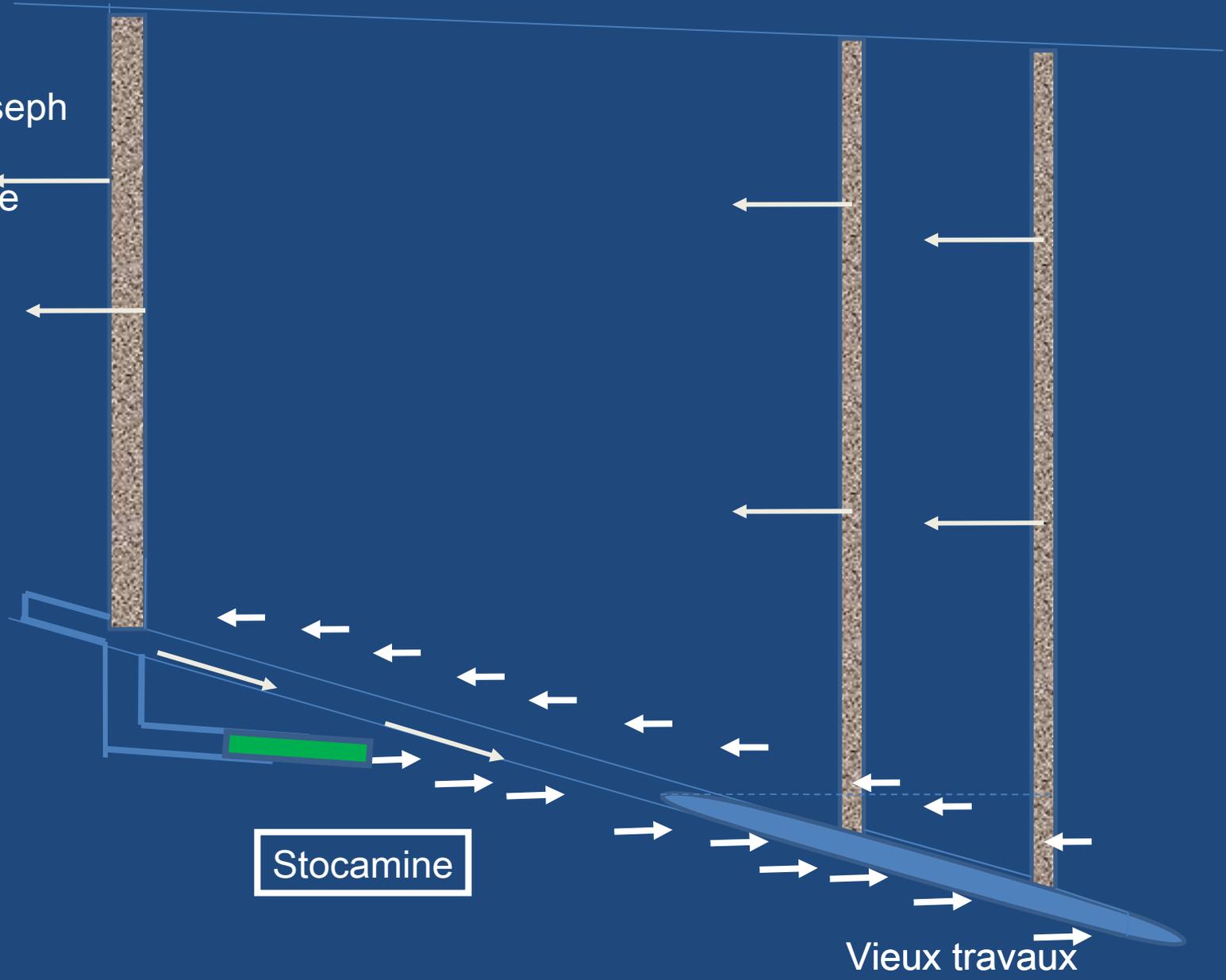
Vieux travaux

58 000 m³/an ?
108 000 m³/an ?
(Exhaure : 99 000 m³/an)



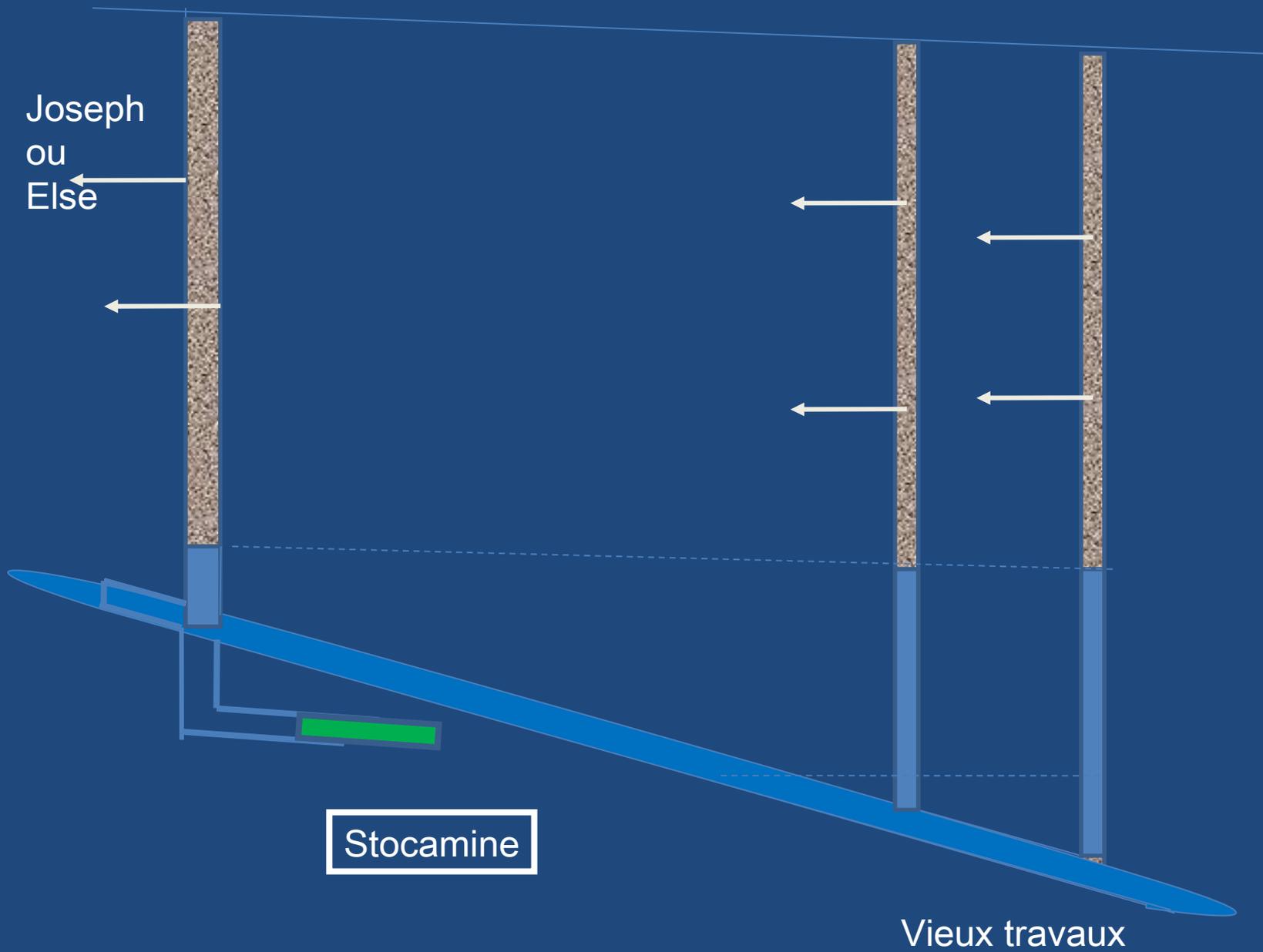
Ennoyage + Fermeture des Vides

Joseph
ou
Else



Stocamine

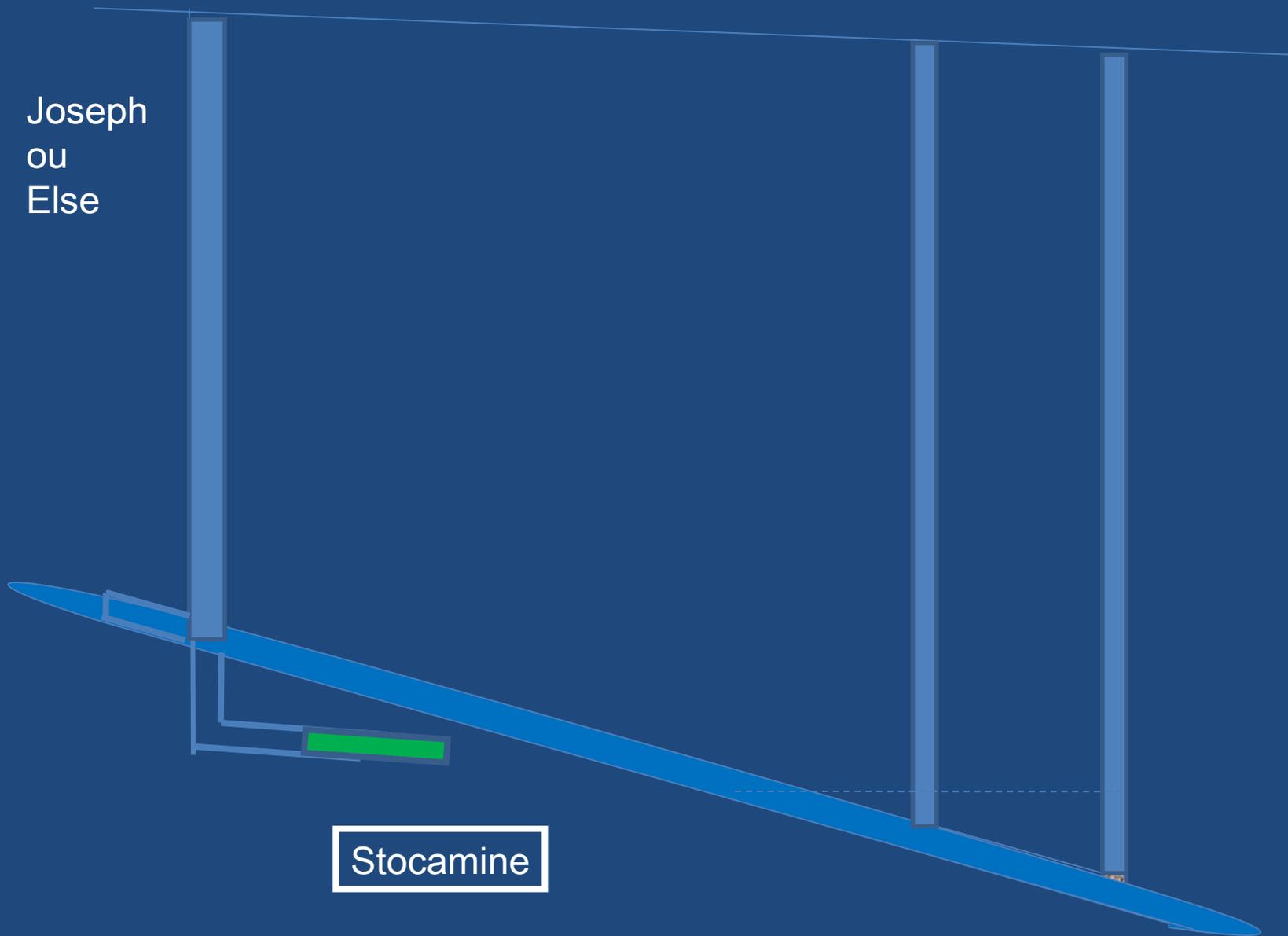
Vieux travaux



Joseph
ou
Else

Stocamine

Vieux travaux



4. Phénomènes à l'œuvre pendant l'ennoyage (1)

la fermeture des vides miniers exploités : galeries et chantiers foudroyés. L'Ineris estime que les vides actuels (...) sont vraisemblablement plus grands que ce qui avait été estimé jusqu'ici, de l'ordre de 20 millions de m³ environ (...).

Ils se ferment avec des vitesses inégales, plus rapides quand la profondeur est plus grande. L'ordre de grandeur est de 0,1% par an (fermeture complète en 1000 ans si l'ennoyage complet n'est pas achevé avant).

Quand la mine et les puits seront complètement ennoyés, cette vitesse se réduira par un facteur de l'ordre de 10 (la fermeture complète s'effectuerait en approximativement 10 000 ans) sous l'effet de la contre-pression exercée par la saumure.

4. Phénomènes à l'œuvre pendant l'ennoyage (2)

la fermeture des galeries et alvéoles de Stocamine se fait aujourd'hui avec une vitesse moyenne de l'ordre de 1% par an soit 3 cm par an de réduction de la hauteur des galeries.

Cette fermeture englobe un mouvement d'ensemble du massif salifère vers les vides et un décollement de bancs peu épais au toit et au mur, ainsi qu'un rétrécissement latéral par fluage, accompagné d'une fissuration des piliers.

4. Phénomènes à l'œuvre pendant l'ennoyage (3)

l'ennoyage de la mine se fait et se poursuivra avec un débit mal connu mais vraisemblablement lent. Si la situation observée en 2008-2009 se maintient dans le temps, l'ennoyage se fera principalement par les puits et prendra plusieurs siècles. Une accélération de l'ennoyage par les puits ou, moins vraisemblablement, par d'autres voies, ne peut toutefois être exclue ; elle est plutôt moins probable dans le quartier ouest des MDPA que dans beaucoup d'autres mines de sel et de potasse car le stockage est surmonté d'une épaisse couche de sel et d'argiles peu perméables.

4. Phénomènes à l'œuvre pendant l'ennoyage (4)

Toutes ces valeurs chiffrées ne sont qu'indicatives ; des évolutions imprévues ne sont pas exclues. Le COPIL pense que tant que les résultats d'une surveillance ne sont pas disponibles de nouvelles études ne réduiraient pas sensiblement ces incertitudes.

4. Phénomènes à l'œuvre pendant l'ennoyage (5)

Il ne peut pas y avoir de pollution de la nappe phréatique tant que la saumure n'a pas atteint les galeries de Stocamine et n'est pas remontée vers la surface. Soit l'ennoyage se poursuit à la vitesse actuelle, soit il s'accélère sous l'effet de la dégradation des puits, soit encore il s'accélère brutalement ; toutefois l'expérience de cent ans d'exploitation minière rend peu probable cette dernière hypothèse.

Sauf accélération de l'ennoyage, peu probable mais non exclue, la fin du processus ne surviendrait sans doute pas avant quelques siècles. Une date exacte est difficile à préciser car son calcul nécessite de prendre en compte les trois phénomènes cités plus haut, dont les vitesses ne sont pas connues de façon certaine.

Rapport du COPIL à la CLIS

1. Scénarios envisagés
2. Critères retenus
3. Retrait
4. Ennuyage

1. Risques de pollution

1. Dispositions envisagées par le COPIL
2. Recommandations (retrait et/ou stockage)
3. Position du COPIL

5. Risque de pollution (1)

Quand l'ennoyage de la mine sera complet, des circulations rapides de liquides au sein de la mine sont peu vraisemblables, l'eau plus légère provenant de la surface tendant à flotter au dessus de la saumure lourde formée au fond. Un certain flux de saumure vers la nappe d'Alsace est toutefois probable, lié au gradient hydraulique pouvant exister entre des puits distants. Selon l'hypothèse généralement adoptée, tout ce qui aura été abandonné dans la mine sera encapsulé dans le sel. Mais ce phénomène, et le moment où ses effets seront complets, sont trop mal connus pour qu'on puisse en tirer l'assurance d'un confinement parfait de toutes les substances contenues dans les déchets.

Joseph
ou
Else

Stocamine

Vieux travaux



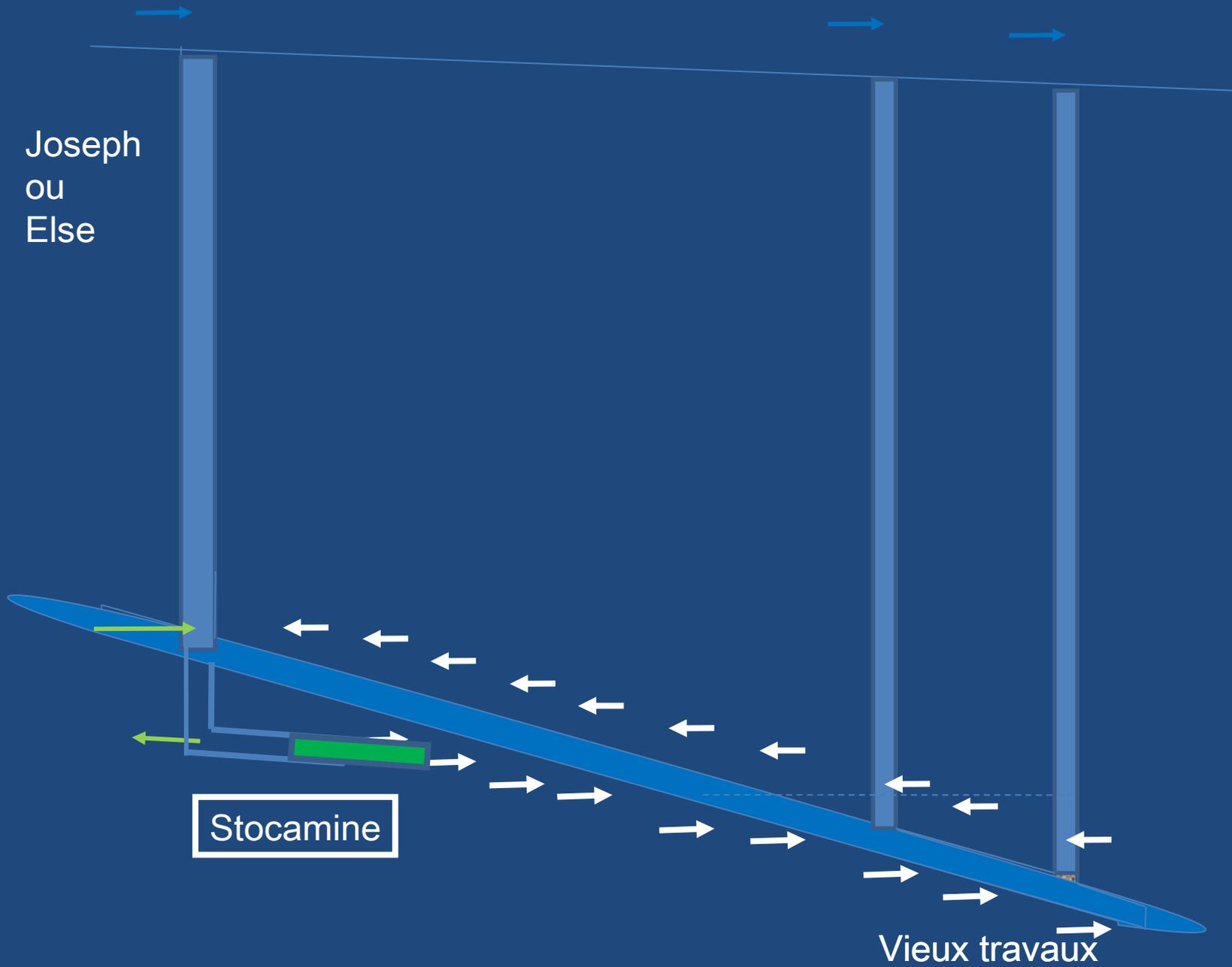
5. Risque de pollution (2)

Mais sur le très long terme, la quasi-totalité de l'eau entrée dans la mine sera expulsée vers la surface par fermeture des vides. La durée de cette expulsion pourrait être de l'ordre de la dizaine de milliers d'années mais cette estimation doit être considérée avec prudence.

5. Risque de pollution (3)

Le stockage illimité, avec la méthode de fermeture envisagée initialement (comblement des galeries d'accès avec du sel broyé), conduira à l'arrivée de polluants dans la nappe alluviale d'Alsace, vraisemblablement dans quelques siècles. (...)

L'Ineris a calculé que le mercure présente un impact préoccupant sur la nappe. Les études préliminaires de l'Ineris dont le COPIL a eu connaissance montrent sans ambiguïté qu'avec des hypothèses raisonnablement pessimistes, **on peut calculer que la concentration en mercure devrait dépasser le seuil de potabilité dans la nappe.**



5. Risque de pollution (4)

- Ce pronostic, conséquence des évaluations de l'Inéris, est très défavorable.

Une telle pollution serait inacceptable.

Pour être précis, il faut mentionner qu'il s'agirait d'une pollution localisée qui ne concernerait pas, comme on a pu le dire, « la nappe phréatique d'Alsace, de Mulhouse à Francfort », mais un panache d'une longueur de l'ordre de quelques kilomètres en aval des puits par lesquels sortiraient les polluants.

- Le devenir d'autres polluants, tels que l'antimoine, doit aussi être évalué.

Rapport du COPIL à la CLIS

1. Scénarios envisagés
 2. Critères retenus
 3. Retrait
 4. Ennoyage
 5. Risques de pollution
1. **Dispositions envisagées par le COPIL**
 1. Recommandations (retrait et/ou stockage)
 2. Position du COPIL

6. Dispositions envisagées par le COPIL (scellements)

Une première disposition technique doit être mise en œuvre, si on décide du stockage illimité partiel ou total. Elle consiste, après avoir purgé les parois de leurs bancs décollés, à poser des scellements dans toutes les galeries qui relient le stockage aux puits, pour que les débits susceptibles de rentrer ou sortir du stockage deviennent très faibles. L'Ineris a proposé une solution de cette nature, consistant à poser dans les galeries vingt et un scellements de plusieurs dizaines de mètres de long à base de bentonite (...)

Leur efficacité dépend de la perméabilité et de la longueur du scellement, dont un choix judicieux permettrait de retarder l'arrivée de polluant puis de limiter sa concentration dans la nappe d'Alsace. L'Ineris a proposé des calculs de migration des polluants qui permettent de préciser ce choix.

6. Dispositions envisagées par le COPIL (scellements)

- Ces calculs ne prennent pas en compte des facteurs favorables (rétention des polluants par l'argile des scellements, sous réserve que la présence de saumure n'affaiblisse pas significativement cette propriété). La distance à la couche de potasse exploitée qui sera envoyée à l'avenir est de l'ordre de 23 à 25 m ; il faudra s'assurer que la couche de sel comprise entre la potasse et le stockage ne comporte pas de discontinuités pouvant livrer passage à la saumure.
- Par ailleurs ces calculs comportent des incertitudes, inévitables quand on décrit des phénomènes étalés sur plusieurs siècles, de sorte qu'il faudrait en tout état de cause prendre des marges de conception significatives. (...) Une étude de risque spécifique devrait être conduite pour estimer l'efficacité à long terme de ces techniques. On dispose pour cela d'un outil : la comparaison avec les techniques de scellement et les calculs de concentration retenus dans les mines allemandes où l'on envisage de re-stocker les déchets de Stocamine en cas de retrait. L'Ineris a amorcé une telle comparaison, mais sans disposer de toutes les données souhaitables.

6. Dispositions envisagées par le COPIL (surveillance)

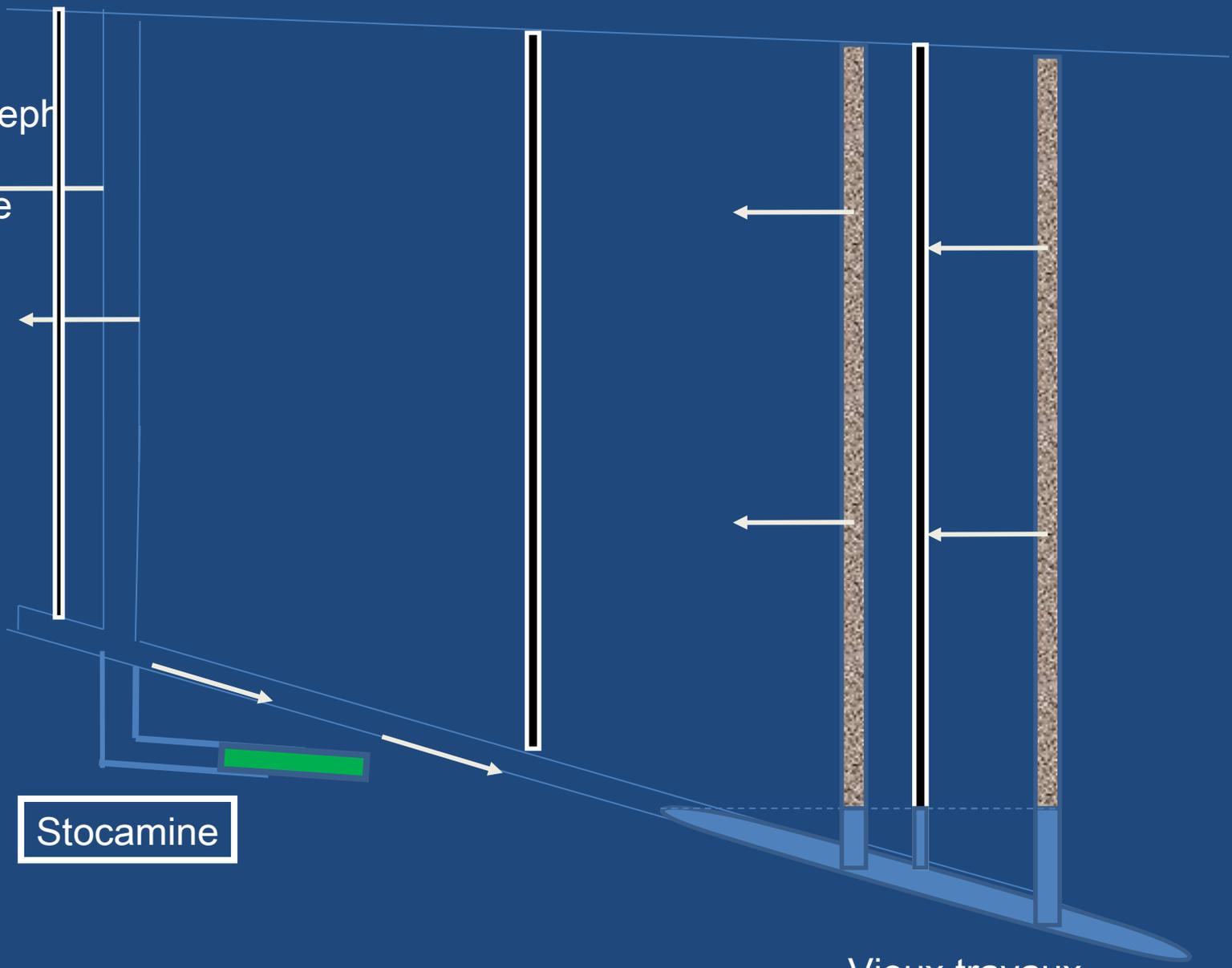
- **La seconde disposition** comporte plusieurs solutions basées sur le maintien d'une surveillance à long terme. Celle-ci doit s'exercer bien au-delà de quelques décennies. (...)
- La surveillance doit porter sur le niveau atteint par la saumure dans les vides miniers et sur la qualité chimique de la saumure. La remontée de la saumure dans la mine peut être surveillée en mesurant le niveau de l'interface air/saumure dans des sondages Elle pourrait comporter trois forages tubés et cimentés au terrain, l'un dans une zone déjà ennoyée et apportera de l'information immédiatement utilisable, l'autre près du stockage et un troisième en position intermédiaire. Cette solution a plusieurs avantages. Elle permet de mieux connaître la vitesse d'ennoyage et de vérifier les modèles de calcul. Elle permet de détecter une anomalie telle qu'une accélération de l'évolution, peu probable mais non exclue .
- Un programme de surveillance est indispensable quel que soit le devenir de Stocamine.

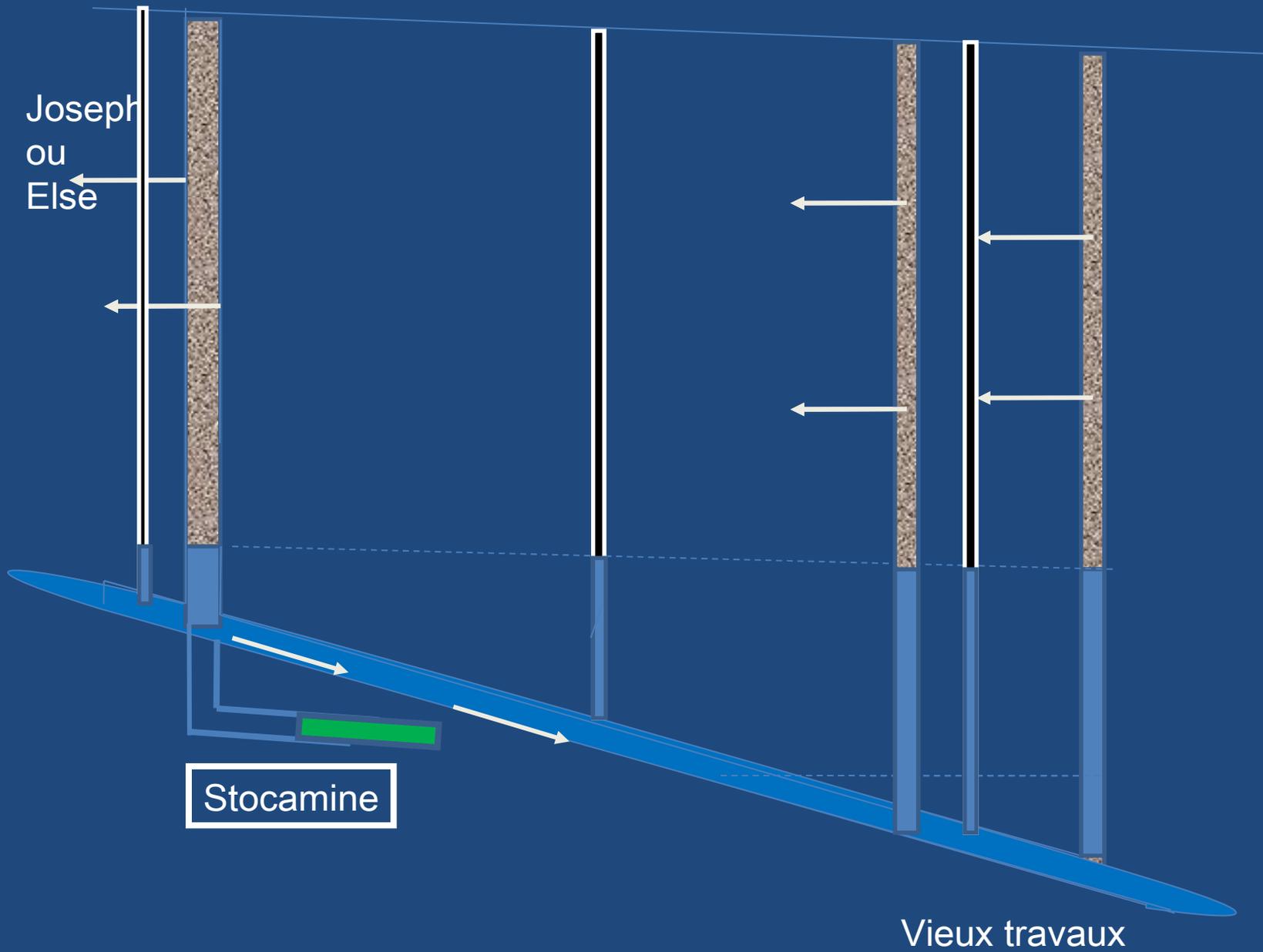
SURVEILLANCE

Joseph
ou
Else

Stocamine

Vieux travaux

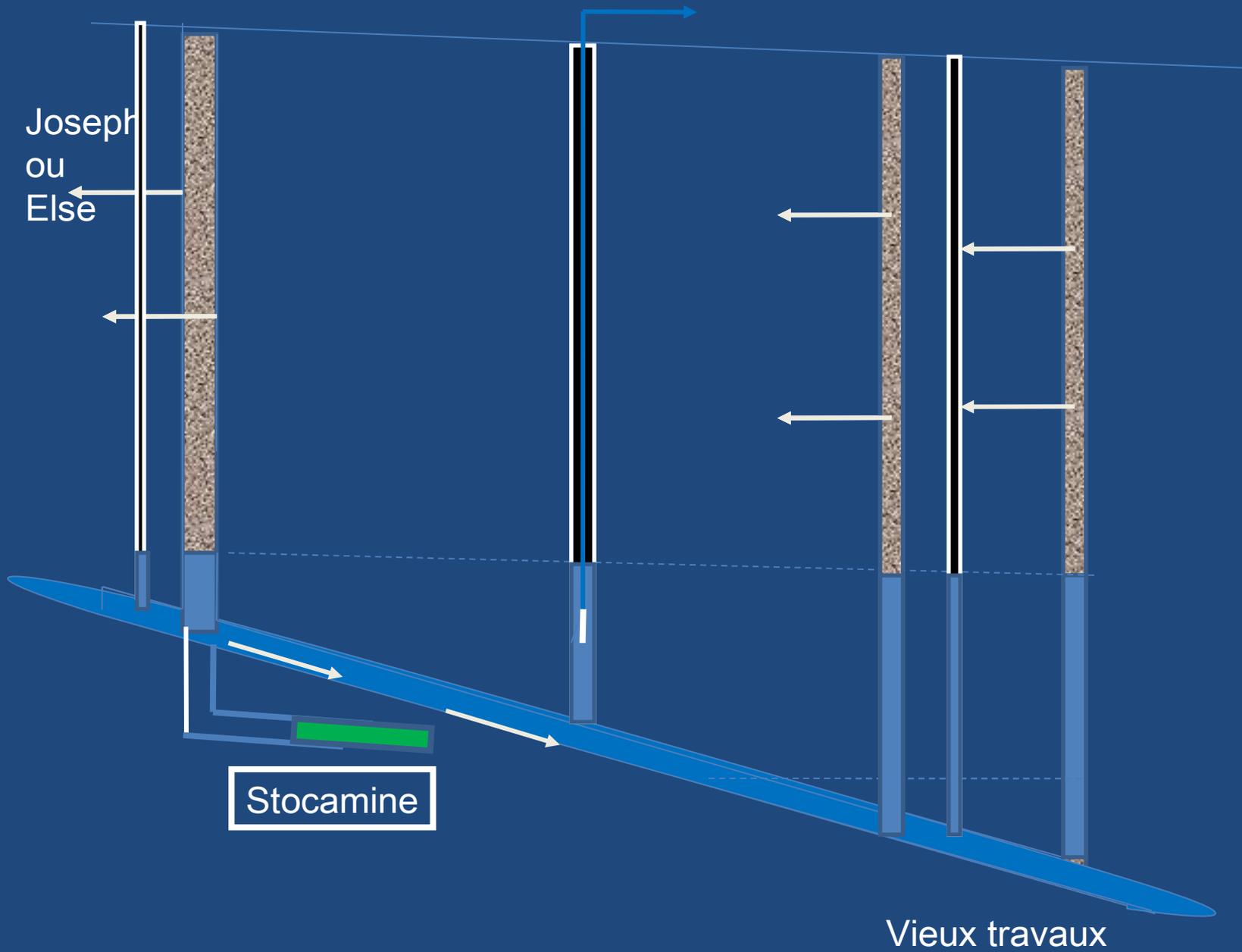




6. Dispositions envisagées par le COPIL (surveillance)

- Les résultats du programme de surveillance devraient être périodiquement portés à la connaissance du public.
- Enfin, lorsque le niveau de la saumure s'approchera de celui du stockage, ou du toit du sel, les sondages permettraient par pompage d'empêcher ce niveau de continuer à monter. Les estimations des vitesses données plus haut laissent présager que le débit à pomper pour maintenir la saumure à un niveau bas ne serait pas considérable. Un avantage serait d'éviter le ralentissement de la fermeture des vides miniers sous l'effet de la contre-pression de saumure. L'inconvénient majeur de cette solution est que la saumure ne sera vraisemblablement proche du stockage que dans un à quelques siècles. On doit donc supposer que la surveillance pourra être assurée au-delà de notre génération sans pouvoir prévoir sa durée. On peut noter cependant que des forêts ou des digues sont surveillées et entretenues en France, sans hiatus important, depuis plus de cinq siècles.

POMPAGE ?



6. Retrait sélectif

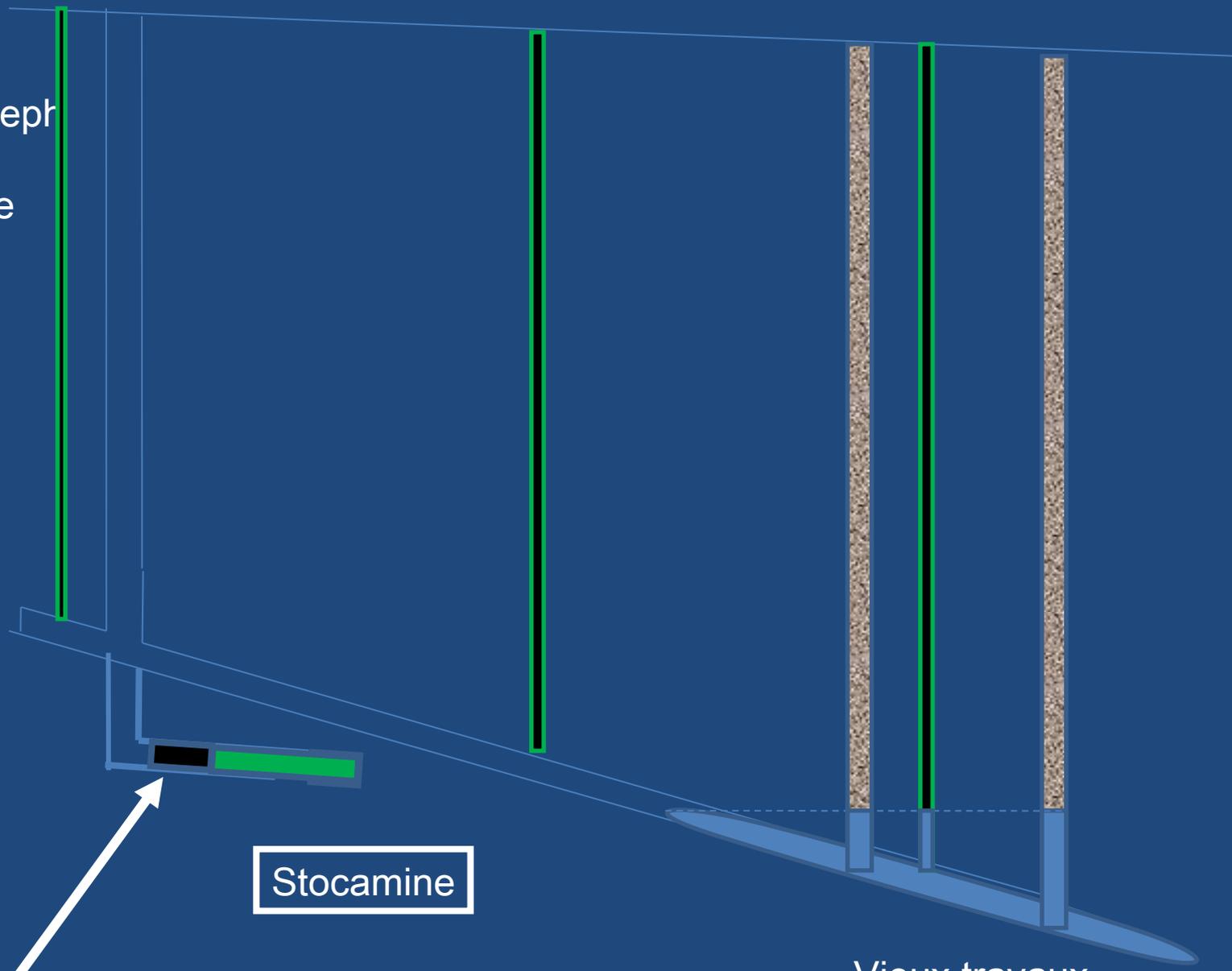
Ce concept (troisième disposition) consiste à compléter les dispositifs de scellement précédents en éliminant l'essentiel des produits jugés les plus critiques, notamment les déchets mercuriels, et peut être aussi d'autres déchets, tels que ceux contenant de l'antimoine. Pour beaucoup de membres du COPIL, cette solution constitue le meilleur compromis. Elle suppose qu'il existe une solution de restockage ou de traitement de la fraction des produits qui seraient retirés et, d'abord, qu'un retrait sélectif soit possible. Il semble que les déchets mercuriels soient relativement peu dispersés de sorte que le retrait sélectif de la plus grande partie d'entre eux serait possible. Il serait judicieux que les produits retirés soient recyclés si cela est possible (cas des déchets mercuriels par exemple) et non pas enfouis dans un autre mine de sel.

Joseph
ou
Else

Stocamine

Vieux travaux

1. Scelllements



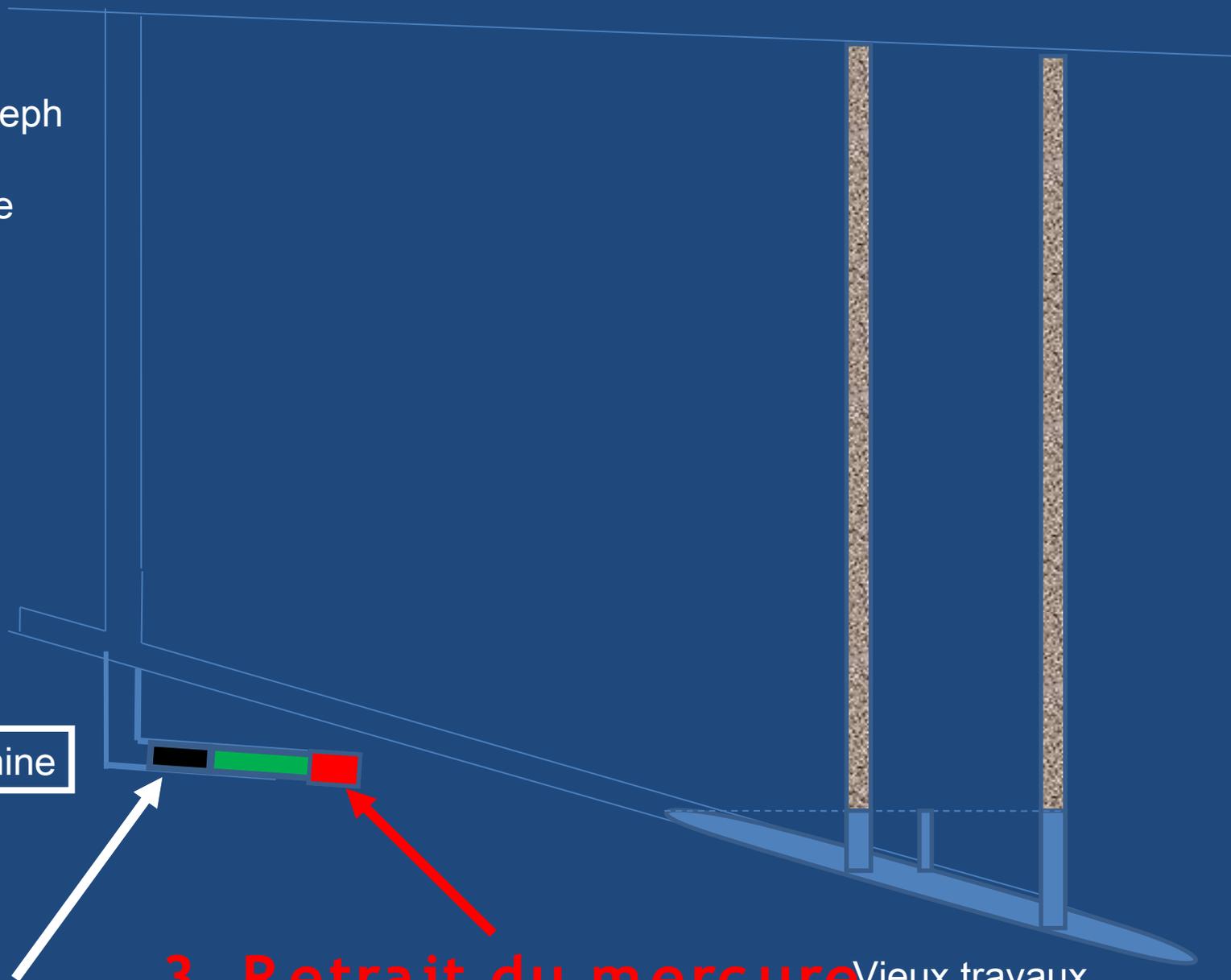
Joseph
ou
Else

Stocamine

1. Scelllements

3. Retrait du mercure, ...

Vieux travaux



Joseph
ou
Else

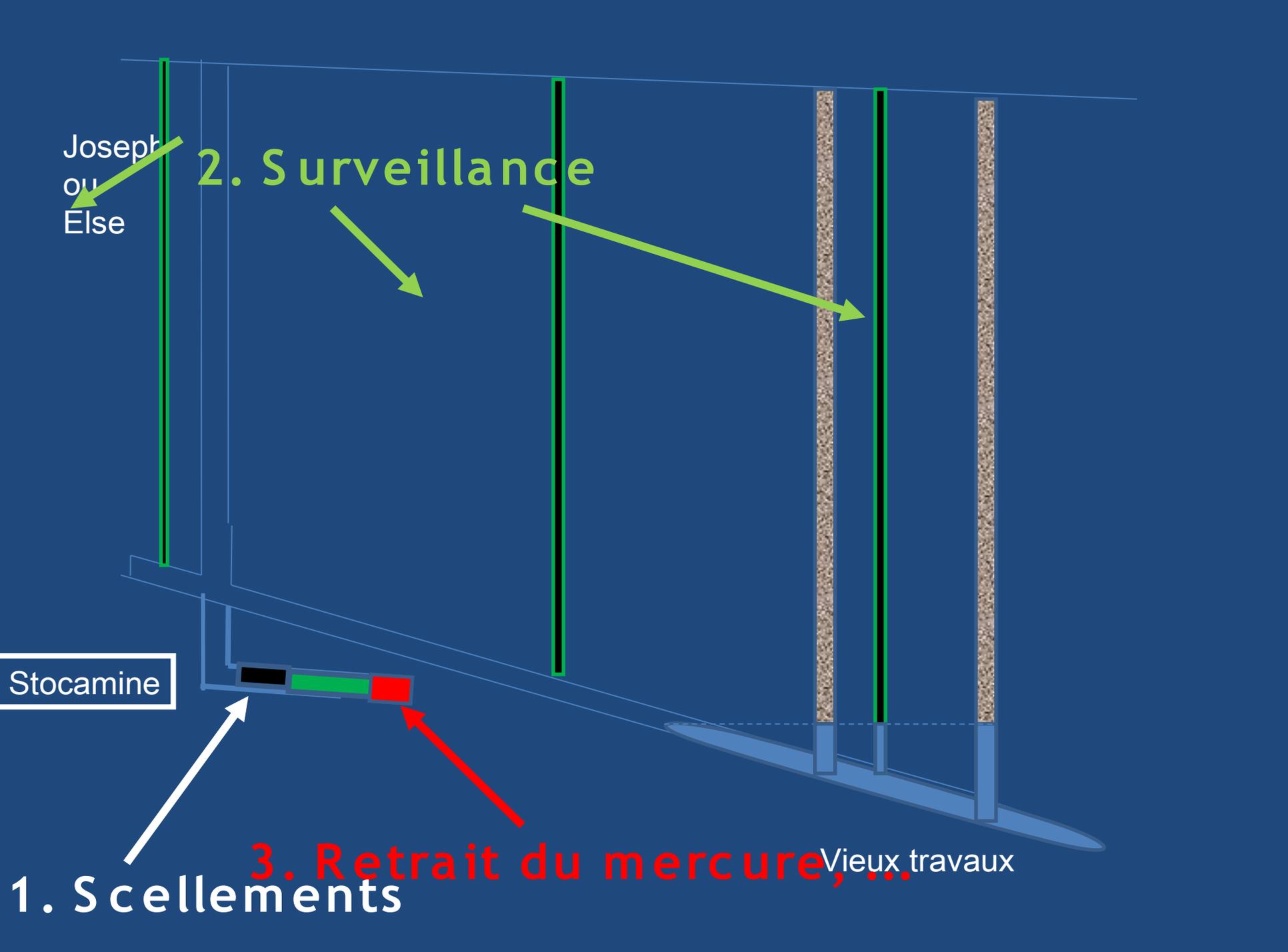
2. Surveillance

Stocamine

1. Scelllements

3. Retrait du mercure, ...

Vieux travaux



Rapport du COPIL à la CLIS

1. Scénarios envisagés
2. Critères retenus
3. Retrait
4. Ennuyage
5. Risques de pollution
6. Dispositions envisagées par le COPIL
 1. **Recommandations (retrait et/ou stockage)**
 1. Position du COPIL

Les conclusions et recommandations du COPIL sont les suivantes : (1)

Dans tous les cas il faut mettre au point dès que possible un système de surveillance de l'envoyage.

Retrait

Si on envisage la mise en œuvre du retrait, il faut examiner si on peut sélectivement laisser les déchets amiantés au fond, car cela améliorerait significativement la sécurité des personnels. Il faut s'assurer que des entreprises et des techniques sont disponibles pour conduire le retrait dans de bonnes conditions de sécurité et d'efficacité. Beaucoup de membres du COPIL estiment que le retrait des déchets du bloc 15 doit être proscrit ; quelques autres pensent qu'il faut commencer le retrait des autres blocs avant de juger si le retrait du bloc 15 est trop risqué. Il faut préparer une solution de repli (retrait incomplet, par exemple) au cas où l'on rencontrerait de trop grandes difficultés pendant les travaux et en étudier les conséquences, notamment dans le cas du bloc 15.

Les conclusions et recommandations du COPIL sont les suivantes : (2)

Retrait (suite)

On doit s'assurer que les progrès effectués dans le traitement des déchets permettent de réduire ou d'éviter le restockage. Sinon, il faut pouvoir garantir que les solutions de restockage sont supérieures à la solution de stockage illimité à Stocamine du point de vue de la sécurité et de la santé des travailleurs, de la sécurité et de la santé du public et de la protection de l'environnement. Pour cela il faudra s'assurer de la coopération complète des entreprises sollicitées en matière d'analyse de la sécurité à long terme de leur stockage. Pour cette évaluation, les autorités françaises en charge du problème pourraient utilement se rapprocher de leurs homologues allemands.

**Les conclusions et
recommandations du COPIL
sont les suivantes : (3)**
Stockage illimité (1)

Au vu des analyses récentes, le stockage illimité tel que prévu à l'origine n'est pas acceptable. Il conduirait vraisemblablement à dépasser dans quelques siècles la concentration actuellement admissible dans la nappe au moins pour le mercure.

Les conclusions et recommandations du COPIL sont les suivantes : (4)

Stockage illimité (2)

On peut améliorer le pronostic sur les concentrations atteintes à long terme en posant des scellements efficaces dans les galeries d'accès et en comblant les vides résiduels entre les colis de déchets et les parois. Selon les calculs effectués par l'Ineris, de tels dispositifs seraient susceptibles de ramener les concentrations de polluants à un niveau conforme à la réglementation. Le COPIL n'était pas en mesure, dans le temps imparti, de vérifier en détail ces résultats. Leur importance justifie que les calculs, les hypothèses et l'interprétation des résultats soient validés par un autre organisme. La pérennité à long terme de tels dispositifs n'est pas facile à démontrer, mais on pourra tirer profit de ce que c'est précisément sur ce type de démonstration que repose déjà la sécurité des mines allemandes où l'on re-stockerait les déchets. Il faut vérifier si cette solution ne peut être encore améliorée par un retrait sélectif de certaines substances, notamment le mercure.

Les conclusions et recommandations du COPIL sont les suivantes : (5)

Enfin il faut explorer l'éventualité que le système de surveillance, indispensable dans tous les cas, puisse être efficacement transformé, le cas échéant, en système de contrôle par pompage du niveau de la saumure dans les puits. Toutefois la mise en œuvre effective de cette mesure de réduction des risques sera repoussée dans un futur assez lointain. En tout état de cause une réflexion sur la conservation de la mémoire devrait être conduite. Elle devra notamment permettre de se prémunir contre l'impact potentiel de la présence d'un stockage illimité à Stocamine sur la disponibilité des ressources naturelles de la région (eaux souterraines et de surface, géothermie, hydrocarbures, matériaux de construction et ressources minières).

Rapport du COPIL à la CLIS

1. Scénarios envisagés
2. Critères retenus
3. Retrait
4. Ennoyage
5. Risques de pollution
6. Dispositions envisagées par le COPIL
7. Recommandations (retrait et/ou stockage)

1. Position du COPIL

POSITION DU COPIL (1)

Pour dix membres du COPIL, la **pose de scellements** efficaces après **retrait sélectif du mercure** (et peut-être d'autres polluants, après études complémentaires) et après **mise en place d'une surveillance** constituent le meilleur compromis pour la mise en œuvre de la fermeture de Stocamine .

Deux membres du COPIL estiment qu'un retrait partiel n'apporte pas d'avantages par rapport au déstockage intégral. Ils estiment **que le retrait le plus complet possible est la bonne solution** et pensent qu'un stockage intermédiaire, par exemple à Herfa Neurode, de la fraction qui ne pourrait pas encore être retraitée constitue une bonne solution d'attente dans la perspective d'une modification de la politique européenne de gestion des déchets qui conduirait à retirer les déchets stockés en mine de sel.

POSITION DU COPIL (2)

- Dans tous les cas il faudra donner une très haute priorité à toutes les études et à leur mise en œuvre, et il faudra les conduire simultanément, pour éviter un délai supplémentaire pendant lequel les terrains continueront d'évoluer. On remarque que le stockage illimité partiel est une solution de repli probablement inévitable en cas de difficulté pendant le retrait, et que le problème du devenir des déchets retirés se pose aussi en cas de stockage illimité avec retrait sélectif. Il y a donc un tronc commun d'études urgentes et indispensables pour les deux options ; elles doivent être commencées immédiatement .
- En conclusion, il n'y a pas de solution idéale immédiatement applicable au problème posé par Stocamine. Le COPIL s'est efforcé de poser ce problème de façon suffisamment claire et complète pour que les citoyens et les autorités disposent des éléments techniques et scientifiques qui permettent de choisir une solution raisonnée.

REMERCIEMENTS

- Le COPIL remercie la CLIS qui l'a reçu le 4 avril et le 7 juillet dans des conditions propices à une présentation sereine et à une discussion approfondie.
- La Presse a assuré une couverture complète et objective de la réunion du 4 avril.
- Le COPIL remercie la DREAL d'Alsace en les personnes de Monsieur Alby Schmitt, de Monsieur François Rousseau et de Monsieur Gilbert Wolf.
- Stocamine et son expert Ineris lui ont fourni une information dense et se sont efforcés de répondre aux questions additionnelles que le COPIL leur a posées.
- Les syndicats et les délégués mineurs ont apporté au COPIL un éclairage très précieux.
- La Chambre de Commerce et d'Industrie de Mulhouse a permis au COPIL de tenir deux réunions à Mulhouse dans des conditions très confortables.
- Les membres du COPIL remercient Madame Houy qui a pris en charge la difficile tâche de traduction simultanée ainsi que la société Handirect qui a assuré la transcription des réunions.